

Le Développement et les Droits

Introduit par Firoze Manji, publication dirigée par Deborah Eade

Préface

Deborah Eade

Si le concept universel, indivisible et inaliénable des droits de la personne -- cet ensemble de droits et de libertés qui appartient à toute personne et à tous peuples en vertu de leur humanité -- n'est pas universellement reconnu, son corollaire -- qui est le droit au développement -- est encore plus contesté. Pour presque la totalité du demi-siècle depuis la signature de la Déclaration Universelle des Droits de la Personne (DUDP), le débat politique international à la fois sur les droits de la personne et sur le développement, a fait l'objet de médiation en raison de la lutte idéologique entre les super-puissances de la Guerre Froide. Jusqu'en 1989 et au-delà, de tels débats étaient caractérisés des deux côtés par des appels à des stéréotypes monolithiques et rudimentaires et à des rhétoriques de libre-service, encore plus alimentés par des craintes mutuelles et des hostilités, où les parties opposées présumaient d'un moral élevé plutôt que de chercher à écouter ou à apprendre l'un de l'autre. La course aux armes nucléaires, et la politique de destruction mutuelle assurée (très justement connue sous son acronyme, MAD) affirmaient que les guerres par procuration entre les deux puissances auraient lieu dans le Sud.

Une vue du monde bi-polaire requiert et protège de fauses dichotomies et une malhonnêteté intellectuelle, comme celle qui a été personnifiée dans la distinction notoire revendiquée par Jeane Kirkpatrick, une leader éclairée pendant le mandat de Reagan Administration, entre les régimes militaires 'autoritaires' amis des Etats-Unis (comme ceux de Pinochet, Somoza, ou Ríos Montt) et les dictatures 'totalitaires' des régimes de Fidel Castro, Maurice Bishop, ou Daniel Ortega. Ainsi l'Ouest, comme il était clamé par ses critiques, défendait les droits individuels plutôt que les droits collectifs, les droits des capitaux privés plutôt que ceux du bien commun, soutenant les dictatures militaires afin de protéger son influence politique et économique. Le bloc soviétique et la Chine, d'un autre côté, s'occupaient de réaliser des bénéfices économiques et sociaux en piétinant les droits politiques et civils des individus et des groupes, et en maintenant sur leurs citoyens une poigne de fer.

Aujourd'hui, les lignes de combat idéologique sont tracées différemment. Avec la chute de l'URSS et l'absence d'un choix socialiste crédible, il n'existe aucun point de focalisation pour résister à l'ascension du néo-libéralisme. La dérégulation et l'anti-Etat sont à l'ordre du jour. En effet, dans les années 90, beaucoup des pays du bloc soviétique antérieur ont (plus ou moins volontairement) subi la "thérapie de choc" de la transition vers les économies de marché et la privatisation, pendant que ceux du Sud étaient déjà embarqués, dans le milieu des années 80 (plus ou moins à contrecœur) dans le même processus par le biais d'un ajustement structurel économique. Pour leur part, les agences de développement international (et, par extension, leurs homologues locaux) ont de plus en plus adopté les conditions de 'bonne gouvernabilité' et de 'démocratisation' pour protéger une quelconque interprétation limitée des droits politiques et civils. Dans l'intervalle, avec de

nouvelles divisions du travail surgissant entre l'Etat et les acteurs n'en faisant pas partie, les droits sociaux et culturels (et la 'participation) sont suivis par 'les organisations de la société civile', comprenant des organisations non gouvernementales (ONG), alors que les droits économiques sont placés à l'extérieur via le marché libre. Autant pour l'indivisibilité des droits de la personne. De plus, en raison du rôle diminuant rapidement des gouvernements nationaux sur les marchés mondiaux de la régulation, qui incluent toutes sortes de choses, depuis les chaînes de fast-food jusqu'au matériel génétique, la façon dont les individus, les groupes, les communautés, ou même les Etats-Nations seront capables de défendre les droits de base et les libertés fondamentales qui sont enfouies dans la DUDP, s'avère confuse.

Les critiques sur l'universalité des droits de la personne se concentrent souvent autour du fait que, bien que la DUDP ait été ratifiée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1948, la cosmovision qu'elle représente est historiquement basée sur les traditions libérales, philosophiques et politiques de l'Europe de l'Ouest. Comme tel, est-il souligné, les spécificités d'autres cultures et systèmes de pensée ne sont pas correctement adaptés. Cependant, malgré les différences aiguës parmi les délégués du Nord et du Sud, la Conférence Mondiale de 1993 sur les Droits de la Personne réaffirmait la nature universelle, indivisible, et inaliénable des droits de la personne, y compris pour le droit au développement. En outre, dans le sillage de révélations révoltantes concernant l'usage du viol collectif comme une tactique militaire dans la guerre civile contemporaine, des groupes de femmes ont réussi à ce que les 'crimes de genre' soient reconnus comme des crimes de guerre, et à obtenir une acceptation internationale pour être présentes dans le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la Violence contre les Femmes. Mais lors de la Quatrième Conférence Internationale des Femmes, qui s'est tenue à Beijing en 1995, de nombreux groupes de femmes du Sud se sont désistés dans la réaffirmation de l'universalité des droits de la personne (et du slogan de Vienne 'les Droits des Femmes sont les Droits de la Personne'), soutenant au lieu de cela que, depuis leur perspective, une analyse 'de genre et de développement' devrait mener à une reconceptualisation complète de la notion de droits. Dans d'autres sphères également, il y eut une explosion de groupes de pression d'intérêt spécial, certains cherchant à voir leurs droits explicitement incorporés dans des formulations existantes et des structures législatives, d'autres proposant une révision minutieuse radicale de ces dernières. Une autre version, si l'on peut dire, de révisionnisme contre un changement révolutionnaire, mais qui serait marqué par une retraite plus large -- au moins dans de nombreuses économies industrialisées -- à partir d'une lutte collective à l'intérieur de 'politiques personnelles'.¹

Des combats politiques sont actuellement menés par des personnes s'organisant soit pour protéger ce qu'elles possèdent soit pour se battre (pour elles ou pour celles qu'elles représentent) pour ce dont elles ont besoin ou souhaiteraient avoir. Un grand nombre de ces combats -- soit en faveur de la terre, du travail, d'un logement décent, ou pour une expression politique, une liberté de mouvement et d'association -- sont reflétés dans les articles rassemblés dans ce volume. Toutefois, les années 1990 ont également vu une fragmentation étendue des luttes populaires, vers une reconnaissance nécessaire de la diversité et de la différence et en dehors des 'faux universalismes'² d'une époque plus ancienne -- mais peut-être dans un relativisme culturel, et la 'commoditisation' ou la 'privatisation de valeurs et de luttes d'une

époque post-moderniste. Où, en pratique ceci doit-il laisser un concept tel que celui du droit au développement ? Et comment un tel droit peut-il être réalisé ?

D'un côté, comme le souligne Firoze Manji dans son essai introductif, le discours du développement a servi à détourner le plus radical, les formes de mobilisation basées sur les droits qui ont dirigé les luttes de libération dans de nombreux pays. Au lieu d'exercer leur droit à participer dans le façonnage de leurs sociétés, les peuples ont au mieux offert l'opportunité de participer aux projets de développement à la verticale qui constituent trop souvent un véhicule grâce auquel leurs droits et valeurs existants sont encore plus minés. Cependant, il y a des dangers à tout simplement abandonner la notion '[qu'une stratégie de développement qui néglige ou interfère avec les droits de la personne est la véritable négation du développement]'.³ Pendant qu'il existe de sérieux problèmes avec la description d'une nation entière qui serait 'sous-développée', la réalité est qu'un vaste nombre croissant d'être humains à travers le monde n'accède pas même aux nécessités de base de la vie. Pour toutes leurs limitations, les organisations de développement inter-gouvernementales et non-gouvernementales et les nombreuses agences basées sur les droits ont aidé à assurer que ces personnes, et les processus d'appauvrissement, ne disparaissent pas de la carte de la conscience internationale. Il est certainement possible d'insister, tel que l'on fait des penseurs du Sud comme Arturo Escobar et Gustavo Esteva,⁴ sur le fait que le 'développement' devrait être mis au repos plutôt que continuellement ressuscité par de nouveaux adjectifs -- 'soutenable', 'centré sur la personne', 'vers le haut', ou 'participatif'. De plusieurs façons, beaucoup ont également maintenu que le 'développement' requiert, crée et perpétue le 'sous-développement' : si le mot 'compétition' est le nom du jeu, il y aura toujours plus de perdants que de gagnants, et 'mauvais-développement' en est le résultat. Comme le mentionne Firoze Manji, il n'y a pas de 'territoire neutre' à diriger les causes de la pauvreté et de l'oppression. Mais, alors qu'il est clair qu'il ne peut y avoir qu'une seule voie -- pas de solution libre de contexte -- pour ces réalités, il y a encore un besoin pour des bases de principe et consensuelles sur lesquelles interpréter le monde, calculer où nous nous plaçons par rapport à lui, et décider comment et de quel côté nous souhaitons agir. La DPUD est inévitablement un instrument imparfait, un point de départ plutôt qu'une destination finale. Le discours sur les droits de la personne a été et continuera sans aucun doute à être manipulé, par des moyens cyniques, par des gouvernements et des politiciens consacrés à protéger leurs propres intérêts limités. Un cas concret est la contradiction entre la réaction des Etats-Unis pour des prétendus abus sur les droits des personnes à Cuba, ce qui n'a que peu ou pas de signification économique pour eux, et des allégations similaires d'abus en Chine, qui semblent représenter un vaste marché potentiel. Néanmoins, la DUDP représente un ensemble de valeurs qui ont donné aux femmes et aux hommes de cultures aussi diverses que celles de l'Algérie, l'Indonésie ou le Mexique, le courage d'affronter l'injustice et l'abus, de même qu'elles ont inspiré des gens ordinaires autour du monde à se mobiliser solidairement avec leurs luttes. Il a été dit que si les statuts sociaux, politiques et économiques des femmes reflétaient leurs nombres et l'importance de leur travail, les valeurs modelant nos institutions mondiales seraient profondément altérées.⁵ De façon similaire, si le cinquième de l'humanité qui est privé des droits civiques en vertu de leur absolue pauvreté pouvait concrétiser même la plus petite réalisation des droits énumérés dans la Déclaration existante, leur voix collective fournirait la base morale sur laquelle

construire une compréhension plus vaste et plus profonde de la nature des droits de la personne. broader and deeper understanding of the nature of human rights.

Notes

1 Pendant que la perspicacité féministe des années 1970 sur le fait que ‘ce qui est personnel est politique’ recherchait à renverser la distinction patriarcale entre l’espace public et l’expérience privée, il est commun, aujourd’hui, d’entendre l’argument que seulement ceux qui font personnellement partie d’un groupe d’intérêt particulier peuvent être représentés ou identifiés en fonction de leurs thèmes. Au Royaume-Uni, finalement, il est certainement possible que cette tendance soit d’une façon quelconque une réaction au démantèlement de l’état de guerre. Cependant, le regard sur les identités toujours étroites peut mener à une emphase exclusive sur ce qui divise les peuples plutôt que sur ce qu’ils ont en commun, et vers un démenti du rôle de solidarité à travers des distinctions sociales et autres.

2 Anne Phillips (1991): *Engendrant la Démocratie*, Cambridge: Polity Press, p. 168.

3 A partir du document de 1991 des Nations Unies ‘La Réalisation du Droit de Développement’, cité dans Deborah Eade et Suzanne Williams (1995): *Le Manuel Oxfam du Développement et de l’Assistance*, Oxford : Oxfam, p.24.

4 Dans *Le Recueil du Post-Développement*, édité par Majid Rahnema et Victoria Bawtree (Londres : Zed Books, 1997).

5 Voir, en particulier, DPNU : *Rapport du Développement Humain 1995*, New York : Oxford University Press.